

ARRETE DU MAIRE N° 5 – 2025

Le Maire de la Commune de THENESOL (SAVOIE),

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;

Vu la demande présentée par l'Entreprise **EIFFAGE Route Centre Est – 277 route des Peupliers – 73200 ILLY-SUR-ISERE** représentée par Monsieur Carl **FRISON-ROCHE** ;

Considérant que pour permettre **la réalisation du drain sur l'Impasse de La Pierre** et assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels d'intervention, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 :

L'Impasse de La Pierre sera barrée et la circulation interdite à partir du lundi 28 Avril 2025 au mercredi 30 avril 2025 inclus de 7 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

L'accès des piétons, des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur EIFFAGE Route Centre-Est - 277 route des Peupliers - 73200 GILLY-SUR-ISERE.

Article 3 :

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967.

Article 4 :

La signalisation sera obligatoirement maintenue en place aussi longtemps que dureront les travaux, s'ils devaient se poursuivre au-delà du délai indiqué à l'article 1.

Article 5 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie et à l'extrémité du chantier.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Responsable de l'Entreprise Eiffage
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie

qui sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THENESOL,
Le 24 Avril 2025

Le Maire,
Frédéric **JOGUET**

